



APPEL À PROJETS **PARTICIPATION CULTURELLE**

Des projets culturels pour encourager la diversité et ouvrir de nouveaux horizons

Périodicité	annuelle
Budget	subvention à hauteur de CHF 50'000.- par année, à répartir entre les différents projets soutenus
Délai de candidature	31 janvier 2023
Informations	www.lausanne.ch/prestations/culture/participation-culturelle.html

La Ville de Lausanne fait de la participation culturelle un axe prioritaire de sa politique culturelle. L'un des enjeux majeurs est d'inviter les publics les plus diversifiés à fréquenter les institutions culturelles, à s'intéresser et à prendre une part active à la vie culturelle.

Avec l'**Appel à projets Participation culturelle**, la Ville de Lausanne poursuit l'objectif d'encourager la mise en œuvre de projets culturels qui permettent d'explorer de nouvelles modalités d'expression et de participation.

Ouvert aux arts visuels, aux arts de la scène, à la musique et aux disciplines apparentées, cet appel à projets annuel vise à soutenir l'inventivité des actrices et acteurs culturels lausannois en termes de diversité et de participation culturelle. Les projets devront permettre d'explorer de nouveaux formats, d'impliquer ou de sensibiliser de nouveaux publics. Les propositions artistiques ou dispositifs de médiation devront encourager la participation, l'accès à la culture, ainsi que la rencontre avec d'autres cultures.

Les projets devront impliquer une association ou un groupe de personnes encore non usager-ère de la vie culturelle ou difficilement en mesure d'exercer pleinement son droit d'accès à la culture. Les projets devront inclure une dimension non seulement d'accompagnement, mais aussi d'expérimentation et de participation.

Pour les actrices et acteurs culturels lausannois, cet appel à projets offre l'opportunité d'explorer de nouvelles possibilités et d'ouvrir leurs activités à un plus large public. Les projets doivent permettre l'interaction entre les différents partenaires dans une optique d'appropriation culturelle, en faveur de l'accès à la culture par et pour toutes et tous.

Pour les associations partenaires ou groupes impliqués dans le projet, cette mesure permet de développer un projet culturel en collaboration avec une actrice ou un acteur culturel lausannois, de mettre en lumière ses propres activités, de favoriser l'appropriation de la culture en tenant compte de la diversité des publics.

Modalités de participation

Pour être considérés comme complets, les dossiers de candidature doivent être composés du formulaire **Appel à projets Participation culturelle** dûment rempli, accompagné des annexes requises.

Le dossier doit être adressé **par courriel uniquement**, à l'adresse : culture.appel@lausanne.ch

Objet du courriel : **Appel à projets – Participation culturelle**

Dernier délai d'envoi du dossier : **31 janvier 2023**



Qui est concerné-e

Cet appel à projets s'adresse exclusivement aux actrices et acteurs culturels lausannois, respectivement aux institutions culturelles, aux organisatrices et organisateurs culturels, aux compagnies, collectifs ou groupes d'artistes professionnel-le-s considéré-e-s comme lausannois-es, répondant aux critères usuels d'octroi de subventions par le Service de la culture de la Ville de Lausanne ou ses commissions consultatives.

Il est ouvert aux disciplines artistiques suivantes : arts visuels, arts de la scène, musique et aux disciplines apparentées.

Un-e même porteur-euse de projet ne peut pas déposer plusieurs demandes dans le cadre du présent appel à projets.

Critères de sélection

Les projets proposés seront jugés selon les critères suivants :

- 1) **Concordance avec les conditions de participation** (critères d'entrée en matière)
 - ✓ **Porteur-euse-s de projet et partenaires** : Les projets devront réunir au minimum une actrice ou un acteur culturel (institution culturelle, organisatrice ou organisateur culturel, compagnie, collectif ou groupe d'artistes), ainsi qu'une association ou un groupe de personnes encore non usager-ère de la vie culturelle ou difficilement en mesure d'exercer pleinement son droit d'accès à la culture.
 - ✓ **Participation** : Le projet devra inclure une dimension non seulement d'accompagnement, mais aussi d'expérimentation et de participation. Le projet sera évalué en termes de capacité à contribuer à la diversité des publics, à les impliquer dans les réflexions et la mise en œuvre d'un projet culturel.
 - ✓ **Dispositifs** : Le projet devra se construire autour de dispositifs ouvrant sur l'échange et le dialogue, à destination de publics diversifiés et définis.
 - ✓ **Temporalité** : Le projet devra déployer ses effets entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 août 2024.
 - ✓ **Destinataires** : Le projet devra se déployer sur le territoire de la ville de Lausanne et cibler un ou des publics spécifiques.
- 2) **Professionalisme, qualité artistique, pertinence du projet**
- 3) **Potentiel du projet en termes de sensibilisation, de médiation et de participation**
- 4) **Processus de mise en œuvre, réalisme de la planification et du budget**

Processus de sélection

Les projets répondant aux critères formels seront évalués par une commission interne à la Ville de Lausanne, réunissant des représentant-e-s des services communaux (culture, participation, intégration, social, quartiers).

Une attention particulière sera portée à l'inscription du projet en ville de Lausanne, ainsi qu'à la diversité et à la complémentarité entre les projets retenus.



Soutien apporté par la Ville de Lausanne

La dotation budgétaire annuelle globale pour cet appel à projets se monte à CHF 50'000.-. Trois à cinq projets seront subventionnés par année. Chaque projet bénéficiera d'une subvention unique comprise entre CHF 5'000.- et CHF 20'000.-.

Le soutien octroyé ne peut représenter qu'une participation au budget total du projet (maximum à hauteur de 75%). Un même projet peut être déposé auprès de plusieurs dispositifs de soutien du Service de la culture, toutefois il ne sera accordé qu'un seul soutien par un seul biais.

Nota Bene : sur la base d'un bilan réalisé avec le Service de la culture, un soutien additionnel pourra être accordé de manière exceptionnelle, en guise de prolongation ou d'approfondissement de la démarche entreprise.

Informations complémentaires

La communication à destination du public sera réalisée de manière autonome par les porteur-euse-s de projet, en fonction de leur logique de communication.

Les bénéficiaires de la mesure s'engageront à mentionner le soutien de la Ville de Lausanne et à faire figurer son logo sur l'ensemble des supports de communication.

Calendrier

9 novembre 2022	Information – 2 ^{ème} édition de l'appel à projets
31 janvier 2023	Échéance du dépôt des dossiers de candidature (par courriel)
28 février 2023	Décision et communication des projets retenus
Saison 2023/2024	Mise en œuvre et concrétisation des projets

*Ce dossier d'appel à projets ne constitue pas un document contractuel.
Les informations qu'il contient sont communiquées avec les réserves d'usage.*

Personne de référence pour informations :

Sonia Meyer, Chargée de mission pour la participation culturelle, sonia.meyer@lausanne.ch